



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

NOUVELLE RÉGLEMENTATION VÉGÉTALE 2022



L'Open Lab Arboriculture est organisé autour de deux sites correspondant à des situations pédoclimatiques variées et représentatifs des conditions de production de fruits de la région Occitanie. Il a pour ambition de développer des projets innovants qui permettent de produire avec sobriété en intrants et de diversifier les revenus des arboriculteurs.

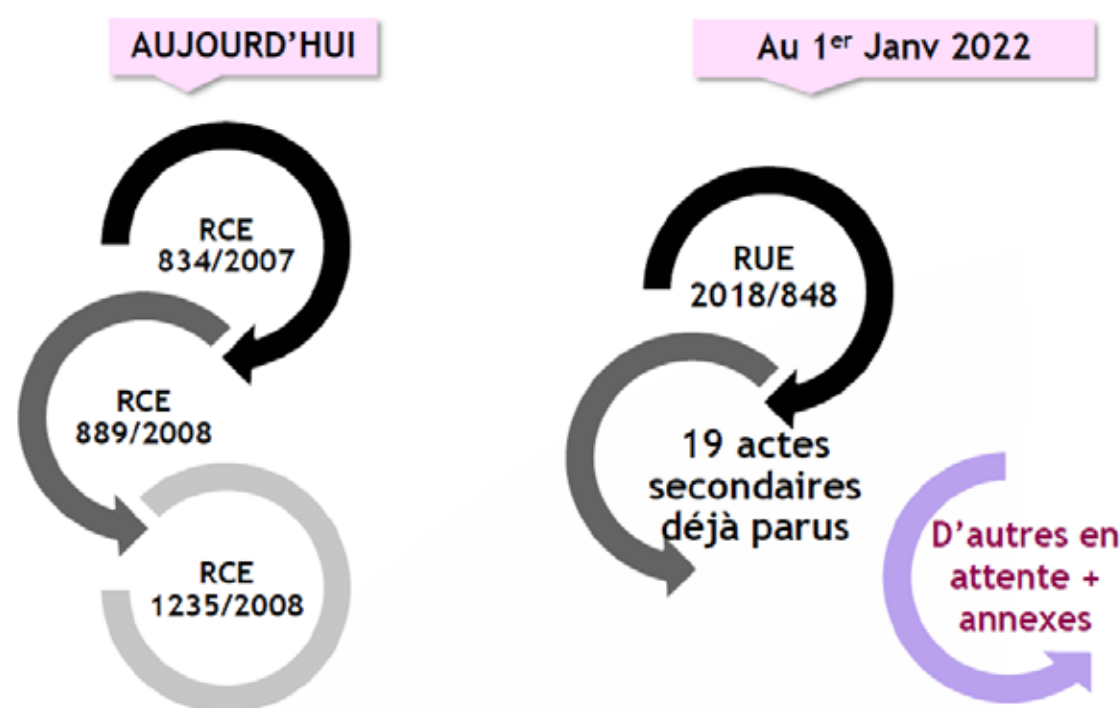
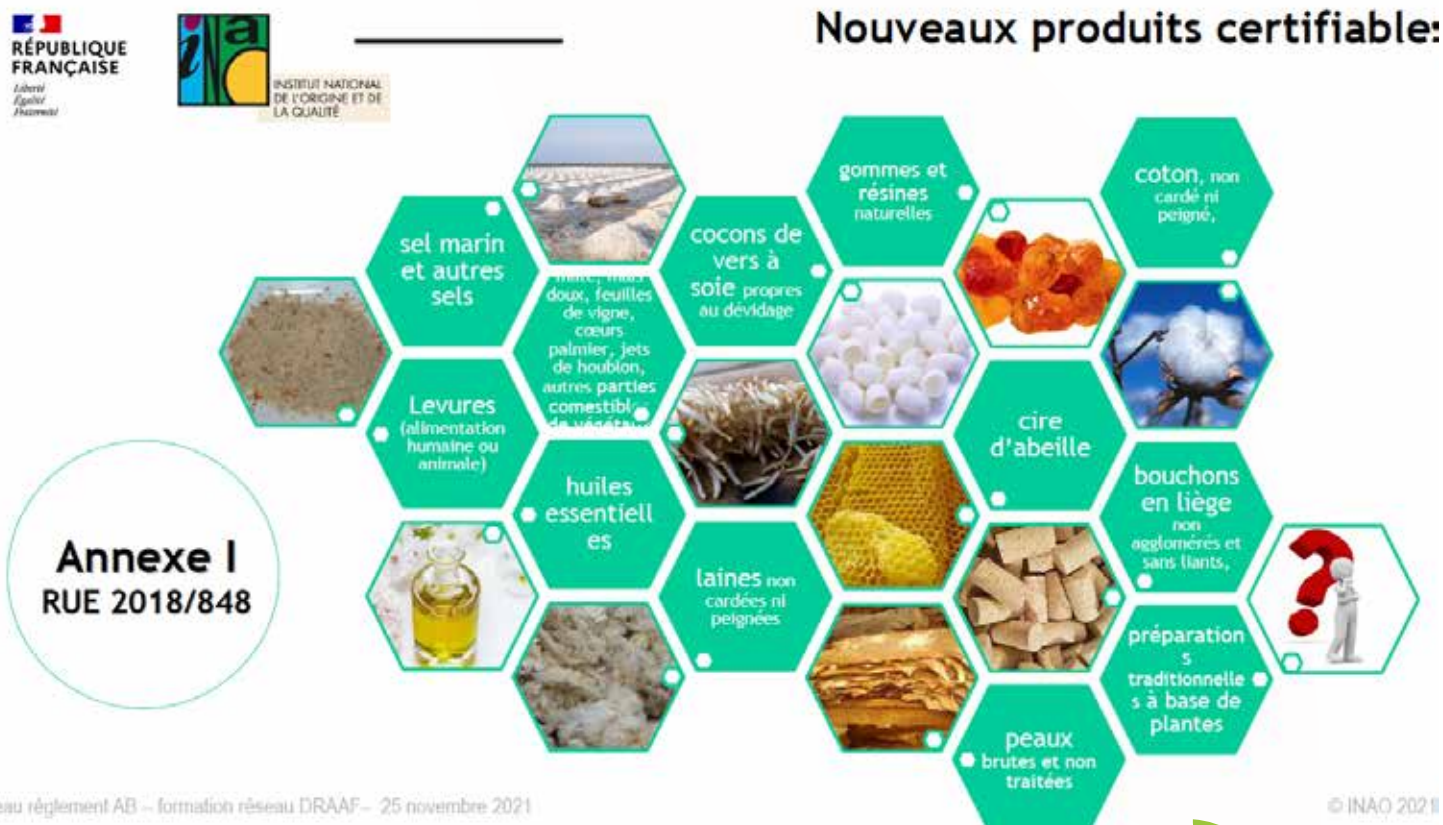
Les enjeux liés à la gestion de l'irrigation constituent une priorité pour les arboriculteurs mobilisés dans OccitANum. Deux projets innovants ont émergé « Conseil Irrigation Arbonovateurs® » et « Irritrace » et sont animés respectivement par la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne et la station Expérimentale SudExpé.

POURQUOI UN NOUVEAU RÈGLEMENT AB ?

- Harmoniser les pratiques des états membres
- Mieux encadrer les contrôles
- Faire de la conformité au CDC UE la règle d'échange avec les pays tiers

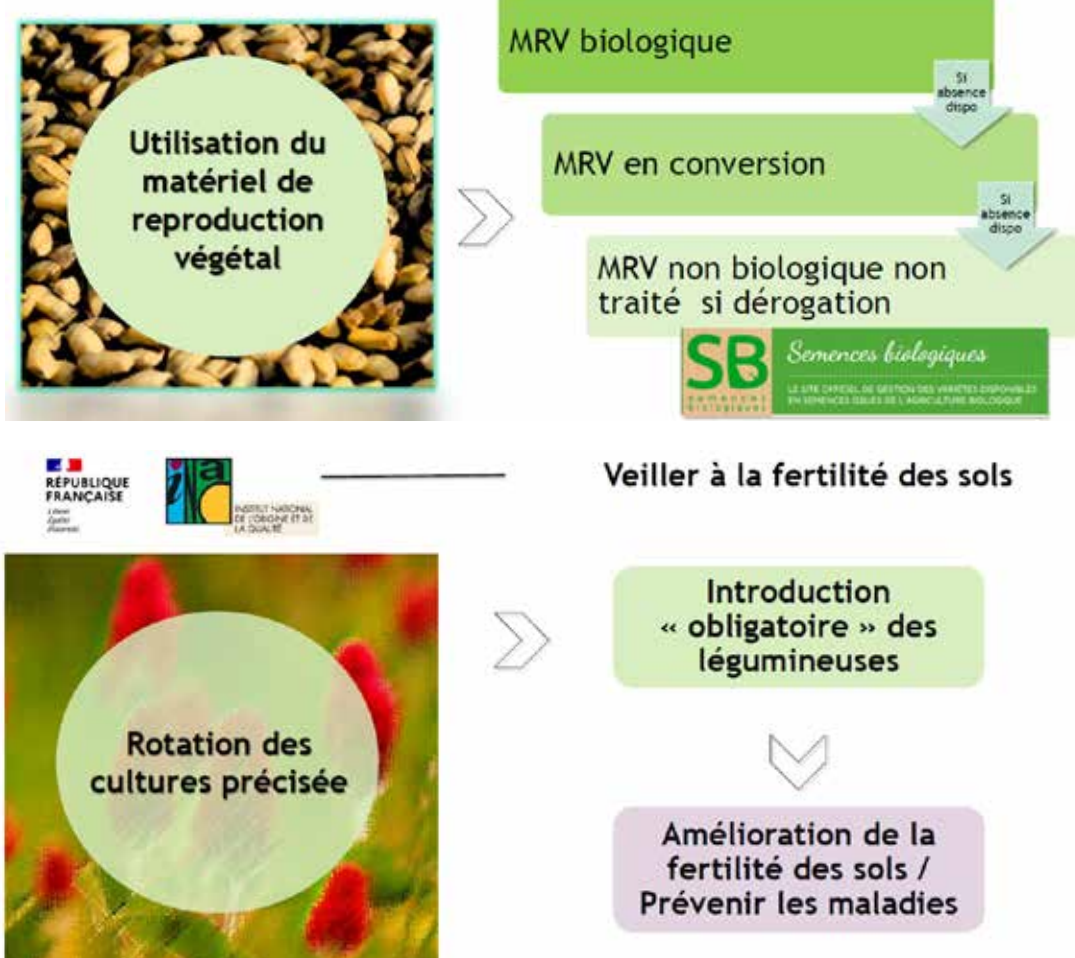
- Elargir le champ d'application de l'AB
- Favoriser le développement de la bio

Structure du nouveau règlement



CE QUI NE CHANGE PAS

- Engagement auprès d'un organisme certificateur (agrée par l'INAO)
- Notification auprès de l'Agence Bio
- Contrôles annuels
- Utilisation possible des semences non bio sous dérogation



CE QUI CHANGE

- Utilisation des MRV (Matériels de Reproduction du Végétal) en Bio + Conversion (C2) possible
- Evolution de la base de données semences-biologiques.org
- Passage du plan de conversion sous dérogation pour cultures pérennes : **2 ans au lieu de 5**
- Obligation de cultures de légumineuses comme « engrais verts »
- Cohérence sur utilisation co-formulants, synergistes, adjuvants

Evolution de la base de données semences-biologiques.org

- Intégration des espèces viticoles et arboricoles au 1^{er} janvier 2022 (statut dérogatoire respectif AG et DP),
- 4 catégories de MRV à répertorier : AB, MHB, C2 et VBAPB,
- Cogestion de la BDD avec SEMAE/CTIFL/FAM/INAO (alimentation, protection données...),
- Nouvelle gestion des dérogations exceptionnelles (fin du cas par cas),
- Modification du nom de la BDD : Semences et plants biologiques.org

